

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00961

Numéro SIREN : 533 973 368

Nom ou dénomination : A2L

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2024 sous le numéro de dépôt 4509

A2L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : 450 CHEMIN DE LA CHASSIERE
01250 REVONNAS

533 973 368 RCS BOURG-EN-BRESSE

COMPTES ANNUELS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023
--

Certifié conforme
La gérance
Monsieur Frédéric RENOUD



SARL A2L

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Edité le 25/01/2024

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	185 100		185 100	96,77	205 800	96,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	713		713	0,37	557	0,26
. Autres	2 000		2 000	1,05	2 000	0,94
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	111		111	0,06	174	0,08
Charges constatées d'avance	3 351		3 351	1,75	4 993	2,34
TOTAL (II)	191 275		191 275	100,00	213 525	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	191 275		191 275	100,00	213 525	100,00

SARL A2L

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Edité le 25/01/2024

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	2 000	1,05	2 000	0,94
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	200	0,10	200	0,09
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	124 707	65,20	124 456	58,29
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	21	0,01	251	0,12
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	126 928	66,36	126 907	59,43
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	113	0,06	10	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	4 300	2,25	11 205	5,25
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 666	2,44	3 330	1,56
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux	14 783	7,73	27 818	13,03
. Etat, impôts sur les bénéfices	4	0,00	44	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 322	16,90	36 072	16,89
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	380	0,20	359	0,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 780	4,07	7 780	3,64
Instrument financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	64 348	33,64	86 618	40,57
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	191 275	100,00	213 525	100,00

SARL A2L

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Edité le 25/01/2024

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	146 000		146 000	100,00	146 000	100,00				0,00
Chiffres d'Affaires Nets	146 000		146 000	100,00	146 000	100,00				0,00
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			0	0,00	1	0,00	-1		-100,00	
Total des produits d'exploitation (I)			146 000	100,00	146 001	100,00	-1		0,00	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			4 160	2,85	2 849	1,95	1 311		46,02	
Impôts, taxes et versements assimilés			13 056	8,94	9 306	6,37	3 750		40,30	
Salaires et traitements			79 000	54,11	79 200	54,25	-200		-0,24	
Charges sociales			49 273	33,75	53 573	36,69	-4 300		-8,02	
Dotations aux amortissements sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			2	0,00	1	0,00	1		100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			145 491	99,65	144 929	99,27	562		0,39	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			510	0,35	1 072	0,73	-562		-52,42	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			485	0,33	377	0,26	108		28,65	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			485	0,33	377	0,26	108		28,65	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-485	-0,32	-377	-0,25	-108		-28,64	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			25	0,02	695	0,48	-670		-96,39	

SARL A2L

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Edité le 25/01/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			400	0,27	-400	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			400	0,27	-400	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-400	-0,26	400	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4	0,00	44	0,03	-40	-90,90
Total des Produits (I+III+V+VII)	146 000	100,00	146 001	100,00	-1	0,00
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	145 980	99,99	145 750	99,83	230	0,16
RÉSULTAT NET	21	0,01	251	0,17	-230	-91,62
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes Legales 23

SARL A2L

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 191 275,06 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 20,56 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ventilation du chiffre d'affaires net

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

SARL A2L

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SARL A2L

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

SARL A2L

ANNEXE

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

A2L
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL : 450 CHEMIN DE LA CHASSIERE
01250 REVONNAS

533 973 368 RCS BOURG-EN-BRESSE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE
EN DATE DU 29 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 20,56 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- En totalité au poste "Autres réserves", soit 20,56 €.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 mars 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La gérance
Monsieur Frédéric RENOUD

